Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie

Band: - (2015)

Heft: 5

Rubrik: Le coin de la rédaction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'heure des questions du Conseil national permet d'aborder des thèmes les plus divers

Au Conseil national, l'heure des questions se déroule chaque lundi après-midi de la seconde et de la troisième semaine de chaque session.

Les membres du Conseil national ont la possibilité de déposer des questions portant sur des affaires urgentes ou d'actualité jusqu'au mercredi midi des deux premières semaines des sessions. Cette procédure n'est soumise à aucune exigence formelle: les questions doivent seulement être brèves et clairement formulées. Les services du Parlement enregistrent les questions et les transmettent à la Chancellerie fédérale, qui les adresse à son tour aux départements compétents. Ces derniers en réfèrent alors aux spécialistes des différents offices fédéraux qui se chargent des réponses. Finalement, le projet de réponse est encore présenté pour examen au conseiller fédéral concerné.

Réponses du Conseil fédéral

Les conseillers fédéraux répondent oralement en plénum aux questions relevant de leur département. Il n'est toutefois répondu à une question que si son auteur est présent dans la salle. Celui-ci a encore la possibilité de poser une question complémentaire, à laquelle il sera aussi répondu oralement. Les réponses sont ensuite publiées sur les pages Internet du Parlement (dans le Bulletin officiel). L'heure des questions dure 90 minutes au maximum, mais elle peut être réduite à 60 minutes lorsque le volume des affaires l'exige. Il arrive fréquemment que le temps à disposition ne suffise pas pour tous les départements. Dans ce cas, les réponses sont seulement publiées sur Internet.

Charge de travail toujours plus importante

Au cours des dernières années, la charge de travail que représentent les réponses aux questions parlementaires n'a cessé d'augmenter. Alors que l'on enregistrait 201 questions en 1999, ce chiffre est passé à 667 l'année dernière. Pour l'année en cours, l'OFEN déjà traité 30 questions. En raison notamment de cette augmentation, l'heure des questions a déjà suscité à des critiques. L'initiative parlementaire déposée par le conseiller national Landolt (11.443) demande par exemple la suppression de l'heure des questions. Son auteur remet en question l'urgence

■ Le saviez-vous ...

... chaque jour, les collaborateurs de l'OFEN font part de leurs expériences sur le blog: www.energeiaplus.com.

ou l'importance des questions posées. L'initiative a été clairement rejetée au Conseil national par 146 voix contre 18.

Les défenseurs de l'heure des questions estiment que cette séance est une bonne occasion d'obtenir rapidement de la part des membres du Conseil fédéral des réponses sur des questions d'actualité. Ainsi, l'automne dernier, la conseillère nationale Masshardt a voulu connaître l'avis du Conseil fédéral sur l'apparition de fissures dans le manteau du cœur du réacteur de la centrale de Mühleberg (14.5309). Dans un registre plus léger, l'heure des questions peut aussi se révéler fort divertissante (!): que l'on songe au fou rire légendaire dont a été pris l'ancien conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz alors qu'il répondait à une question parlementaire concernant la viande des Grisons, ou à la conseillère fédérale Doris Leuthard alors qu'elle terminait, en peinant à garder son sérieux, une réponse à une question sur le gymkhana à cheval par ces mots: «Ne me demandez par combien a coûté la réponse à votre question!» (thc)

